

**RELANCE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL (AAOON)  
N° : DNCMP/45/S/2017**

- Date de publication : **28/09/2017**
- Date d'ouverture des offres : **30/10/2017**

**Objet**

**Art. 1 :** Par le présent Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (AAOON), le Ministère de l'Énergie et des Mines, Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR), invite les Soumissionnaires désireux, Consultant(e) Indépendant(e) National(e) ou Bureau National, à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de sensibilisation et d'intervention afin d'accroître le taux de latrinitisation en Milieu Rural au Burundi.

**Art.2 :** Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 heures 30 minutes (heures locales) au Secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR), à Bujumbura, (Avenue des Euphorbes) : B.P 1192 Bujumbura, Téléphone : (+257) 22 22 86 19.

**Art.3 :** Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR), sur présentation d'un bordereau de versement de **50 000 FBU**, non remboursable, au compte **N°1101/001.04** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

**Date limite de dépôt des offres**

**Art. 4 :** Toutes les offres, sous pli fermé, doivent être déposées au Secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR), sise à BUJUMBURA (Avenue des Euphorbes) : B.P 1192 Bujumbura, téléphone : (+257) 22 22 8619 ; au plus tard le **30/10/2017**, à 9 heures précises.

Les offres peuvent également être remises main à main au Président de la séance d'ouverture des offres avant que celle-ci ne soit déclarée ouverte.

Les offres seront ouvertes le **30/10/2017 à 9 heures 30 minutes** (heure locale), dans l'une des salles de l'AHAMR, à Bujumbura ; en présence des Soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP).

Fait à Bujumbura, le 27 / 09 /2017

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE  
BURUNDAISE DE L'HYDRAULIQUE ET DE  
L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL

